

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 18 SEPTEMBRE 2019**

*L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit septembre et à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Saumane, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard VALMALLE, Maire.*

Date de la convocation : 13/09/2019	Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 10	Nombre de pouvoirs : 1

Présents : Laurette ANGELI, Candice BOUTAVIN, Denise CALDAS, Noël DESORT, Kathy DURAND, François GAUDU, Émilie MARTIN, Joris MAMOURI, Gérard MAUQUIÉ, Richard VALMALLE.

Procuration : Damien BOURGADE à Emilie MARTIN

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Laurette ANGELI

Ordre du jour :

- Consultation maîtrise d'œuvre travaux voirie
- Consultation travaux voirie
- Consultation géomètre en vue de la modification de l'emprise communale pour les travaux de mise en sécurité du carrefour Campredon
- Consultation des entreprises travaux de mise en sécurité du carrefour Campredon
- Questions diverses

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 09 juillet 2019 qui est approuvé à l'unanimité.

1) Consultation maîtrise d'œuvre travaux voirie (2019 039)

Monsieur le Maire rappelle que le dossier des travaux de voirie communale est en cours : des subventions ont été demandées au Conseil Départemental du Gard et obtenues dans le cadre d'un contrat territorial à hauteur de 13 715.00€, soit 25 % du montant estimé, et dans le cadre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux), le dossier est complet et dans l'attente de la notification, les travaux peuvent démarrer.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de choisir un maître d'œuvre pour le lancement de la consultation et le suivi des travaux.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents plus une procuration, autorise Monsieur le Maire à consulter trois bureaux d'étude, à choisir le mieux disant et à signer tout document afférent à ce dossier.

2) Consultation travaux voirie (2019 040)

Monsieur le Maire explique qu'après avoir choisi un maître d'œuvre pour les travaux de réfection de la voirie communale, il y aura lieu de lancer une consultation pour choisir l'entreprise qui effectuera les dits travaux.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents plus une procuration, autorise Monsieur le Maire à consulter des entreprises pour la réalisation de ces travaux et autorise la commission d'appel d'offre à choisir le mieux disant et Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

3) Consultation géomètre en vue de la modification de l'emprise communale pour les travaux de mise en sécurité du carrefour Campredon (2019 041)

Monsieur le Maire rappelle que pour sécuriser le carrefour du Château de L'Hom au lieu-dit Campredon, une subvention d'un montant de 7580.53€ a été accordé au titre des amendes de police et que pour permettre la réalisation de ces travaux, il y a lieu de procéder à une modification parcellaire. En effet, la parcelle B 862, appartenant à la SARL Jumax, propriétaire du camping du Château de l'Hom, devra être rétrocédée à la commune. Monsieur le Maire

demande au conseil municipal l'autorisation de consulter un géomètre pour la réalisation du document d'arpentage. A la suite de la réalisation de ce document, un acte authentique de rétrocession devra être dressé chez le notaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents plus une procuration, autorise Monsieur le Maire à consulter plusieurs géomètres pour la réalisation dudit document, à choisir le mieux disant, à signer l'acte authentique de rétrocession dressé par le notaire et à signer tout autre document s'y afférant.

4) Consultation des entreprises pour les travaux de mise en sécurité du carrefour Campredon (2019 042)

Monsieur le Maire explique que les services du Conseil Départemental du Gard ayant donné leur accord pour la réalisation des travaux de mise en sécurité du carrefour de Campredon, il demande au conseil municipal l'autorisation de consulter des entreprises pour la réalisation de ces travaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents plus une procuration, autorise Monsieur le Maire à consulter des entreprises, autorise la commission d'appel d'offre à choisir la mieux-disant et Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Questions diverses

Travaux de toiture « Maison Fournier » : Madame ANGELI informe les conseillers municipaux que la commission d'appel d'offre s'est réunie le 02 septembre 2019 à 14 heures pour l'ouverture des plis de la consultation pour les travaux de réfection de la toiture de la maison Fournier (délai de réception des plis : 02/09/2019 à 12 heures).

Seules deux entreprises sur les cinq consultées ont répondu : la SARL LEGRAND TP qui s'est excusée, et la SAS Rémy VALMALLE qui a fait une proposition pour un montant de 19210,00 € HT, soit 23 052.00 € TTC. La commission d'appel d'offre a donc retenu la proposition de la SAS Rémy VALMALLE, qui est de plus conforme à la demande.

Consultation menuiseries école et mairie : Madame MARTIN explique qu'elle a contacté les entreprises DURAND et LAPIERRE pour le changement des menuiseries de l'école et du secrétariat de mairie.

Monsieur DURAND s'étant excusé de ne pouvoir y donner suite, c'est le devis de Monsieur LAPIERRE qui a été retenu pour un montant de 10 618.78 € HT, soit 12742.54 € TTC pour les menuiseries de l'école et 1953.00 € HT, soit 2343.60 € TTC pour le secrétariat de mairie.

L'ordre du jour étant achevé la séance est levée à 19h30.

Laurette ANGELI	Damien BOURGADE <i>Procurator à Emilie MARTIN</i>	Candice BOUTAVIN
Denise CALDAS	Joris MAMOURI	Noël DESORT
Kathy DURAND	François GAUDU	Émilie MARTIN
Gérard MAUQUIÉ	Richard VALMALLE	